

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Absents/ Excusés : 04

Pouvoir : 04

L'an deux mille dix-sept

Le vingt décembre,

le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 15 décembre 2017

Mme MARTINETTI-BRICE a été désignée comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, M. PAULAY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PIRA, Mme ZOIA, Mme RATINAUD, M. GILLE, M. LATASTE, M. JUIN, Mme VAYSSIERE

POUVOIRS : M. BLANCHARD à M. JUIN, Mme SCAFFINI à M. COURREGELONGUE, Mme VALENTIN à Mme MARTINETTI-BRICE, M. LEBEDINSKY à M. PIRA

ABSENTS / EXCUSES : M. TREZEGUET, Mme PINASSEAU, M. MENIER, Mme VALENTI,

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 29 novembre 2017.

I. Convention d'adhésion au Comité de Jumelage & Organismes Franco-Italiens

M. le Maire explique qu'il serait possible que la commune soit jumelée avec une commune italienne. Environ 30% de la population virazeillaise est originaire de cette région du Nord de l'Italie.

Il présente M. ALBERGUETTI, président de la Fédération Interrégionale des comités de jumelage, qui a entamé des premiers contacts avec le village italien de San Polo di Piave dont au moins 3 familles de la commune en sont issus. Ce dernier présente les avantages d'un jumelage (échanges, retrouvailles et une dimension européenne) et aussi les difficultés parfois importantes pour aboutir.

Démarches à effectuer :

- S'acquitter de la cotisation de 450€ et ensuite une adhésion annuelle facultative de 75€.
- Avoir une commune italienne favorable.
- Créer un comité de jumelage à Virazeil sous forme associative en lien avec la commune (le Maire en est souvent le Président d'Honneur).

Si le jumelage ne se réalise pas avec le village de San Polo di Piave, la fédération s'engage à faire le nécessaire pour trouver un autre village.

M. le Maire lit la convention d'adhésion : le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Il remercie M. ALBERGUETTI de son implication.

II. Adoption du plan de formation mutualisée du territoire marmandais et adoption de son règlement de formation

M. le Maire présente à l'assemblée le plan de formation mutualisé et le règlement de formation mis en place par le CDG pour les territoires du Marmandais, Agenais et Villeneuvois.

Le territoire Marmandais se voit attribuer 52 jours de formation.

Le plan de formation CNFPT pour les années 2017 à 2019 est adopté à l'unanimité.

Le règlement de formation est adopté à l'unanimité.

III. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le l'assainissement d'eau 47 – exercice 2016

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel du syndicat EAU 47. Monsieur le Maire présente le diaporama de l'exercice 2016 à l'aide du vidéo projecteur.

Le rapport est adopté à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire à assurer la mise à disposition de ce rapport au public, par voie d'affichage.

IV. Validation du règlement intérieur (avis favorable du comité technique du 30.11.2017)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que la modification effectuée sur le règlement intérieur a reçu un avis favorable de la part du comité technique du CDG.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement.

Adopté à l'unanimité

V. Mise en place du RIFSEEP au 01.01.2018

M. le Maire indique qu'il s'agit du nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Après la concertation auprès des agents, il a reçu un avis favorable du comité technique.

Il fait le détail des indemnités des agents.

Il présente les conclusions de la commission administration générale, qui s'est réunie le 18 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

VI. Rétrocession de la voirie du lotissement « Les Hauts de Virazeil » au domaine public communal

Le maître d'ouvrage de ce lotissement, M. LANCELLE, a accepté de réaliser les travaux de remise aux normes de la voirie (parcelle AB0089) pour une somme de 10 862 €. Ces travaux ont l'accord du service voirie de VGA.

Cette rétrocession de voirie sera actée par un notaire ou un acte administratif, avec au préalable une enquête publique suivie d'une délibération du conseil municipal.

Le CM accepte à l'unanimité le principe de cette rétrocession et le lancement l'enquête publique.

VII. Mise en place d'un comité technique local ou commun pour la commission paritaire

Retiré de l'ordre du jour : cette mise en place ne concerne que les communes de plus de 50 habitants.

VIII. Calendrier 2018 des travaux de la nouvelle bibliothèque municipale

L'acte d'achat du restaurant « Les Charmilles » a été signé le 15 décembre dernier. Ces travaux répondant à une nécessité seront lancés par la prochaine commission travaux pour le choix de l'architecte (commission le jeudi 4 janvier 2018). Il s'en suivra la procédure réglementaire et la nécessité d'associer tous les acteurs et associations à ce projet majeur pour l'animation et l'offre culturelle dans le village.

IX. Mise en place de numérotation des rues et déploiement du haut débit pour la Commune de Virazeil

Monsieur le Maire indique que le déploiement du très haut débit par le Syndicat Numérique 47 avec la fibre optique, est conditionné par l'attribution d'un code unique dit *Hexaclé* imposé par les opérateurs d'internet. Ce code est attribué par La Poste à chaque local qui doit être identifiable par une adresse normalisée. Seules quelques habitations ont une adresse normalisée et il est souhaitable de profiter d'un financement de l'Etat proposé par la Préfecture et le Département pour l'attribution de noms de rues et des numéros aux habitations.

Virazeil fait partie des 61 communes référencés par prioritaires en 2018 pour l'accès au haut débit par le Département.

M. PIRA et Mme LARREY (secrétaire) seront les référents. M. PIRA participera à la réunion d'information organisée par le département, le mardi 16 janvier 2018.

X. Réalisation de l'adressage normalisé : demande de DETR.

Selon la Poste, à Virazeil, il y a 160 voies répertoriées avec 880 points d'adresse. 778 n'ont pas de numéro.

Il est présenté le devis de la POSTE avec un coût 11 770 € HT, subvention de la Préfecture à 4 680 € et reste à charge de la commune à 8 020 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition de réalisation de l'adressage et de la demande de subvention.

XI. Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

M. le Maire rappelle le cadre règlementaire pour le retour à la semaine à 4 jours et le calendrier proposé par l'Inspection d'Académie.

Mme DELDRIEU-GILLET précise tout le processus de décision avec notamment la réunion de concertation à l'école puis la proposition de consultation des parents par un questionnaire sur la base de celui réalisé par VGA. Il a été dépouillé le 14 décembre dernier avec le concours de certains parents.

175 questionnaires sont revenus et c'est une très forte participation. Les résultats sont serrés : 51.52 % des parents sont pour le maintien de l'école à 4 jours et 1/2 et 48,48 % sont pour la semaine des 4 jours.

Le conseil municipal doit se prononcer pour le maintien ou non de la semaine à 4 jours et 1/2 pour l'année scolaire 2018-2019 et transmettre le résultat à l'Inspection d'Académie. M. le Maire rappelle que lui-même et Mme GILLET sont membres du conseil d'école et devront se prononcer pour ou contre le retour à la semaine de 4 jours lors des Conseils d'école extraordinaires le 8 janvier prochain. Leur vote sera celui du conseil municipal.

Résultats du vote des élus sur le maintien de la semaine de 4 jours et 1/2 avec les TAP :

Pour : 10 - Contre : 4 - Abstention : 1

Le Conseil municipal décide à la majorité le maintien de la semaine à 4 jours et 1/2 pour l'année scolaire 2018-2019.

M. le Maire et Mme Gillet se prononceront aux conseils d'école du 8 janvier 2018 pour le maintien de la semaine à 4 jours et 1/2.

Extraits du QUESTIONNAIRE avec les % :

Demande pour le passage à 4 jours d'école ou le maintien à 4 jours et 1/2 :

Total des 2 écoles : 165 exprimés sur 175

Passage à 4 jours : 80 48.48 %

Maintien à 4 jours et 1/2 : 85 51.52 %

Décompte : Maternelle : 63 exprimés Passage à 4 jours : 31 49,21 %

Maintien à 4 jours et 1/2 : 32 50.79 %

Elémentaire : 102 exprimés Passage à 4 jours : 49 48,04 %

Maintien à 4 jours et 1/2 : 53 51.96 %

• Votre enfant participe t'il aux activités proposées dans le cadre des TAP ?

Total : 175 exprimés OUI : 92 % - NON : 8 %

• La formule de la semaine à 4 jours et 1/2 mise en place depuis la rentrée 2013, vous a-t-elle donné satisfaction ?

Total : 174 exprimés OUI : 67.82 % - NON : 32.18 %

- Pensez-vous que ces activités sont bénéfiques à votre enfant ?

Total : 175 exprimés OUI : 74.29 % - NON : 9,15 % - Sans avis : 16.57 %

- Pensez-vous que votre enfant soit plus réceptif au travail scolaire dans cette organisation ?

Total : 174 exprimés OUI : 37,36 % - NON : 27,01 % - Sans avis 35,63 %

XII. Calendrier des manifestations

31 décembre 2017 – Réveillon USV

12 janvier 2018 – vœux avec le personnel communal

20 janvier 2018 – vœux de la Municipalité à la population

21 janvier 2018 – Invitation de la Paroisse à la Messe de la Saint Vincent (210H30)

21 janvier 2018 – Thé dansant du Petit Train du Passé

26 janvier 2018 – Loto Les Viraz'

28 janvier 2018 – Vide dressing Jeunes Années

XIII. Travaux en cours

- Travaux d'aération du terrain d'honneur de football
- Le terrain d'entraînement du foot a été passé au rouleau vibreur.
- Diverses réparations.

XIV. Questions diverses

A l'école élémentaire, il a été demandé de fixer deux vidéo-projecteurs au plafond avec des supports.

Des devis seront demandés pour une estimation du coût. M. le Maire précise que si c'est techniquement possible, il ne faut pas s'interdire de le faire en régie municipale.

La séance est levée à 23H30